



FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE

Conduite supervisée (CS):

Présentation :

La conduite supervisée est un dérivé de la conduite accompagnée (uniquement réservée aux élèves ayant 18 ans). Plus souple dans les modalités, pas de limite de temps ni de kilomètres. Elle permet à l'élève d'acquérir plus d'expérience de conduite.

Elle s'adresse aux élèves :

- Ayant raté l'examen du permis de conduire
- N'ayant pas atteint le niveau requis du permis de conduire
- Ayant obtenus le code
- Ayant effectués au préalable 20h de conduite (minimum)

Avant de débiter la conduite supervisée, il faudra effectuer un rendez-vous préalable (2h) obligatoire, avec un accompagnateur. Ce rendez-vous permet de montrer le niveau du candidat à l'accompagnateur (qui doit avoir obligatoirement 5 ans de permis sans interruption).

Il faudra :

- Livret de conduite B modifié en conduite supervisée
- Attestation de l'assurance
- Attestation de fin de formation délivrée par l'auto-école